



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE MUNICIPALE

**ATTENTION : les formulaires incomplets (2 pages) ne  
pourront pas être traités**

Les salles municipales sont réservables de 9h à 19h (ou 23h selon le statut de l'occupant) du lundi au dimanche, sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

## OCCUPANT

Statut :  Association     Particulier     Syndic de copropriété  
 Parti politique     Syndicat     Entreprise  
 Autre à préciser : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Et/Ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## ÉVÉNEMENT

Type :  Assemblée générale - si de copropriétaire préciser :  
• adresse de la copropriété : \_\_\_\_\_  
 Conférence, débat ou réunion publique  
• préciser le thème : \_\_\_\_\_  
• nom et fonction de l'intervenant : \_\_\_\_\_  
 Autres à préciser : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

(Afin de faciliter le traitement de votre demande, merci d'indiquer plusieurs dates au choix)

Type de salle\* souhaitée : \_\_\_\_\_

Heure de début : \_\_\_\_\_ Heure de fin : \_\_\_\_\_

(Inclure le temps d'installation et de rangement)

Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_

## REMARQUES

- **Ce document ne vaut pas acceptation**
- ce document est à renvoyer au service Saint-Maur Animation, au moins **30 jours ouvrés, hors vacances scolaires** avant la date de réservation souhaitée, par mail à l'adresse : [saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com](mailto:saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com) ou par courrier au 27/31, avenue du Port au Fouarre.
- renseignements au 01.48.86.41.15.
- les tarifs des locations de salles sont consultables sur le site internet de la ville de Saint-Maur à l'adresse suivante : <http://www.saint-maur.com/>

### **L'occupant s'engage à :**

- **respecter les horaires de réservation**
- **respecter les consignes de sécurité des bâtiments municipaux,**
- **respecter les consignes sanitaires en vigueur,**
- **fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et la garantie des risques locatifs,**
- **régler le coût de la réservation de salle** (la facture sera envoyée avec le courrier de confirmation et à régler au minimum 8 jours avant la date de la réservation),
- **laisser les lieux dans l'état de propreté dans lesquels il les a trouvés,**
- **ranger le matériel utilisé,**
- **respecter le voisinage et les autres utilisateurs des bâtiments,**
- **transmettre tout support de communication lié à la réservation.**
- **fournir une fiche technique détaillée des aménagements et équipements susceptibles d'être installés dans la salle**
- **fournir les références du professionnel agréé ou dispensé d'agrément, en cas de préparation et/ou de distribution d'aliments**

Date et signature précédées de la mention  
« lu et approuvé » :

## Tarifs de mises à disposition de salles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

**Tarif 1****Associations Saint-Mauriennes**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine avant 20h	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	50,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	30,00 €	40,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	4,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	6,00 €	8,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	12,00 €	15,00 €

**Tarif 2****Associations non Saint-Mauriennes**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	240,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	48,00 €	72,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	8,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	12,00 €	48,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	30,00 €	120,00 €

**Tarif 3****Personnes privées Saint-Mauriennes**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	300,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	60,00 €	90,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	10,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	15,00 €	30,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	38,00 €	70,00 €

**Tarif 4****Personnes privées non Saint-Mauriennes**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	400,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	80,00 €	120,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	18,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	25,00 €	90,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	75,00 €	150,00 €

**Tarif 5****Personnes morales Saint-Mauriennes (cabinets de copropriétés, syndic,...)**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	560,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	112,00 €	168,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	25,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	35,00 €	126,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	105,00 €	210,00 €

**Tarif 6****Personnes morales non Saint-Mauriennes (cabinets de copropriétés, syndic,...)**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
	Salle des Fêtes (1)	1 120,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	224,00 €	336,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
	Salle d'une superficie de moins de 30m <sup>2</sup> et/ou accueillant moins de 20 personnes	38,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m <sup>2</sup> et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	56,00 €	168,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> et/ou accueillant plus de 49 personnes	140,00 €	420,00 €

(1) La surface de la Salle des fêtes peut être fractionnée par demi, tiers, ou quart.

**Application des tarifs :**

La gratuité des salles peut être accordée pour les catégories suivantes :

- Partis politiques,
- Événements organisés en partenariat avec la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

L'attribution des salles sera prioritairement faite en direction des associations. Pour les personnes privées ou morales, elle sera effectuée dans la limite des places disponibles.

**Modalités complémentaires :**

Toute heure commencée est due en totalité.

Les salles ne sont définitivement réservées qu'à la remise du chèque représentant l'intégralité de la somme due.

En cas de dépassement d'horaire et/ou si la salle est laissée en mauvais état, une facture complémentaire sera établie.

Il ne pourra être dérogé à cette grille tarifaire que sur décision motivée du Maire ou de son représentant.

Employé communal : application de -50% sur le tarif 3 « Personnes privées Saint-Mauriennes ».

Associations Saint-Mauriennes : application de -50% sur le tarif 1 « Association Saint-Mauriennes » dans le cas d'une utilisation hebdomadaire moyenne d'au moins 10 heures réparties sur la totalité de la période scolaire et ce pour un minimum de 360 heures par an.